



ORGANISATION  
INTERNATIONALE  
DU CAFÉ



WP Council 341/23

27 septembre 2023  
Original: anglais

F

Conseil international du Café  
136<sup>e</sup> session  
28 et 29 septembre 2023  
Bangalore (Inde)

**Composition du Comité consultatif  
du secteur privé pour les années  
caféières 2023/24 et 2024/25**

### Contexte

1. Les mandats des membres du Comité consultatif du secteur privé (CCSP), qui avaient été nommés par le Comité des finances et de l'administration en septembre 2021 après la 130<sup>e</sup> session du Conseil international du Café, pour les années caféières 2021/22 et 2022/23, viennent à expiration le 30 septembre 2023.
2. La Directrice exécutive a diffusé une enquête en ligne ([ED-2440/23](#)) en demandant aux Membres de désigner les représentants du CCSP pour 2023/24 et 2024/25, conformément à la procédure standard.
3. La liste des candidatures reçues à la date du 21 septembre 2023 figure à **l'Annexe I** et la liste des membres actuels du CCSP ainsi que l'Article 29 de l'Accord de 2007 à **l'Annexe II**.

### Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document et à nommer les membres du CCSP pour 2023/24 et 2024/25.

**COMPOSITION DU  
COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ  
POUR LES ANNÉES CAFÉIÈRES 2023/24 ET 2024/25<sup>1</sup>**

<b>PRODUCER REPRESENTATIVES</b>		<b>Nominated by</b>
<b>COLOMBIAN MILDS</b>		
Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC)	Representative	Colombia
<b>OTHER MILDS</b>		
United Planters Association of Southern India	Representative	India
<i>Karnataka Growers' Federation</i>	<i>Alternate</i>	India
<i>Coffee Exporters' Association</i>	<i>Alternate</i>	India
<i>Karnataka Planters' Association</i>	<i>Alternate</i>	India
<b>BRAZILIAN AND OTHER NATURAL ARABICAS</b>		
Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Representative	Brazil
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative	Brazil
<i>Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)</i>	<i>Alternate</i>	Brazil
<b>ROBUSTAS</b>		
Viet Nam Coffee and Cocoa Association (VICOFA)	Representative	Viet Nam
<i>Robusta Coffee Agency of Africa and Madagascar (ACRAM)</i>	<i>Alternate</i>	Viet Nam
<b>CONSUMER REPRESENTATIVES</b>		
All Japan Coffee Association (AJCA)	Representative	Japan
National Coffee Association of USA (NCA)	Representative	Switzerland

<sup>1</sup> Le Secrétariat a également reçu une nomination du Kenya. Cependant, l'organisme en question semble être un organisme gouvernemental et non une association du secteur privé.

**COMPOSITION DU  
COMITÉ CONSULTATIF DU SECTEUR PRIVÉ  
POUR LES ANNÉES CAFÉIÈRES 2021/22 ET 2022/23**

**Producer Representatives****Colombian Milds**

Federación Nacional de Cafeteros de Colombia (FNC)	Representative
African Fine Coffees Association (AFCA)	Representative

**Other Milds**

Asociación Mexicana de la Cadena Productiva del Café A.C. (AMECAFÉ)	Representative
India Coffee Trust	Representative
<i>Asociación Nacional de la Industria del Café A.A. (ANICAFÉ)</i>	<i>Alternate</i>
<i>Karnataka Growers' Federation (KGF)</i>	<i>Alternate</i>
<i>United Planters Association of India (UPASI)</i>	<i>Alternate</i>

**Brazilian and other Natural Arabicas**

Conselho dos Exportadores de Café do Brasil (CeCafé)	Representative
Conselho Nacional do Café (CNC)	Representative
<i>Confederação da Agricultura e Pecuária do Brasil (CNA)</i>	<i>Alternate</i>

**Robustas**

Viet Nam Coffee and Cocoa Association (VICOFA)	Representative
Indonesian Coffee Exporters Association (GAEKI)	Representative
<i>Uganda Coffee Federation (UCF)</i>	<i>Alternate</i>

**Consumer Representatives**

All Japan Coffee Association (AJCA)	Representative
China Coffee Association	Representative
European Coffee Federation (ECF)	Representative
International Women's Coffee Alliance (IWCA)	Representative
National Coffee Association of USA (NCA)	Representative
Russian Association of Tea and Coffee Producers (Rusteacoffee)	Representative
Specialty Coffee Association (SCA)	Representative
World Coffee Research	Representative

ARTICLE 29

**Comité consultatif du secteur privé**

- 1) Le Comité consultatif du secteur privé (ci-après dénommé le CCSP) est un organe consultatif qui est habilité à faire des recommandations lorsqu'il est consulté par le Conseil et qui peut inviter le Conseil à se saisir de questions ayant trait au présent Accord.
- 2) Le CCSP est composé de huit représentants du secteur privé des pays exportateurs et de huit représentants du secteur privé des pays importateurs.
- 3) Les membres du CCSP sont des représentants d'associations ou d'organismes désignés par le Conseil, toutes les deux années caféières ; leur mandat peut être reconduit. Le Conseil veille, dans la mesure du possible, à assurer la désignation :
  - a) De deux associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de régions ou de pays exportateurs représentant chacun des quatre groupes de café, et représentant de préférence les producteurs et les exportateurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant ; et
  - b) De huit associations ou organismes relevant du secteur caféier privé de pays importateurs, qu'ils soient Membres ou non membres, et représentant de préférence les importateurs et les torréfacteurs, ainsi qu'un ou plusieurs suppléants pour chaque représentant.
- 4) Chaque membre du CCSP est habilité à désigner un ou plusieurs conseillers.
- 5) Le CCSP a un Président et un Vice-président élus parmi ses membres, pour une période d'un an. Les titulaires de ces fonctions sont rééligibles. Le Président et le Vice-président ne sont pas rémunérés par l'Organisation. Le Président est invité à participer aux réunions du Conseil en qualité d'observateur.
- 6) Le CCSP se réunit normalement au siège de l'Organisation, durant la période des sessions ordinaires du Conseil. Si le Conseil accepte l'invitation d'un Membre à tenir une réunion sur son territoire, le CCSP peut également tenir sa réunion sur ledit territoire. En pareil cas, les frais qui en résultent, pour l'Organisation, en sus de ceux qui sont encourus lorsque la réunion se tient au siège de l'Organisation, sont à la charge du pays ou de l'organisation du secteur privé responsable de cette invitation.
- 7) Le CCSP peut, avec l'approbation du Conseil, tenir des réunions extraordinaires.
- 8) Le CCSP fait régulièrement rapport au Conseil.
- 9) Le CCSP élabore son propre règlement intérieur, tout en respectant les dispositions du présent Accord.